

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 novembre 2010

2 Coopération décentralisée - engagement sur les objectifs du millénaire pour le développement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. MACHU Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. MACHU

SOUS-PREFECTURE

18³⁹ NOV. 2010

63400 SENLIS

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

En l'an 2000, le Sommet du Millénaire a réuni les 189 membres des Nations Unies afin de fixer les grandes priorités et les grands défis du siècle à relever en matière de droits de l'homme, de développement humain, de paix et de sécurité, d'environnement, de mondialisation, de solidarité, de santé, de développement durable et de gouvernance.

A cette occasion, la communauté internationale s'est fixée un cadre d'actions, autour de 8 objectifs, à réaliser d'ici à 2015 : - Réduction de la pauvreté et de la faim - Éducation primaire pour tous - Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes - Réduction de la mortalité infantile - Amélioration de la santé maternelle - Lutte contre les grandes pandémies - Promotion d'un environnement durable - Développement d'un partenariat au niveau mondial pour réaliser ces objectifs.

Cette proposition de délibération, qui se réfère à la Campagne du Millénaire pour l'élimination de la pauvreté, est encouragée par Citées Unies France, par l'Assemblée des Départements de France, par l'Assemblée des Régions de France et par l'Association Françaises du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Elle affirme l'attachement des collectivités territoriales françaises aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la solidarité internationale, en faisant suite au Sommet des Nations Unies sur les OMD qui a eu lieu du 20 au 22 septembre 2010 à New-York et en vue de la présidence française du G20 en 2011.

maintenant !

Il s'agit pour notre ville, de soutenir la prise en compte et la participation des collectivités territoriales pour les prochains sommets internationaux relatifs au développement. Au-delà de l'effort des seuls Etats, si les collectivités territoriales consacrent une part de leur budget encore modeste à l'action internationale, elles participent de fait à l'aide publique au développement et à la solidarité internationale.

C'est pourquoi, nous, élus de la Ville de Creil :

1. Réitérons notre attachement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et tenons à réaffirmer qu'ils représentent l'engagement le plus clair et le plus universel de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la précarité et les inégalités dont souffrent encore des millions d'êtres humains.
2. Nous engageons à contribuer à travers les coopérations que nous menons, à la réalisation des Objectifs du Millénaire.
3. Nous engageons à mener et à soutenir les actions et initiatives qui permettront aux citoyens de nos collectivités, et notamment aux plus jeunes, d'être pleinement conscients du devoir de solidarité envers les plus démunis et de donner aux citoyens l'envie d'agir.
4. Souhaitons que :
 - La France respecte ses engagements internationaux, en particulier en tant que membre de l'Union européenne, que notamment l'aide publique au développement soit portée à 0,7% du revenu national brut d'ici à 2015 et que cet engagement se traduise effectivement, dès la loi de finances triennale 2011-2013 ;
 - La France propose et soutienne la mise en place de sources innovantes de financement du développement additionnelles à l'aide publique au développement (taxe sur les transactions financières...) afin d'atteindre les objectifs financiers nécessaires à la réalisation des OMD ;
 - La communauté internationale et les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle joué par de nouveaux acteurs du développement et en particulier les collectivités territoriales en les associant aux prochains sommets internationaux sur l'aide au développement, afin que la gouvernance locale soit reconnue comme levier de démocratie et de développement.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

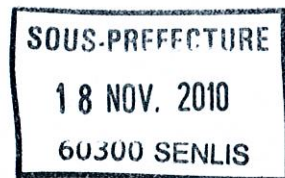
Le groupe « Avec Creil pour tous » ne participe pas au vote.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 3

Abstention :



■ Décide à la majorité :

Article 1er : de réitérer notre attachement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Article 2 : de nous engager à contribuer à travers les coopérations que nous menons à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Article 3 : de nous engager à mener et à soutenir les actions et initiatives qui permettront aux citoyens de nos collectivités, et notamment aux plus jeunes, d'être pleinement conscients du devoir de solidarité envers les plus démunis et de donner aux citoyens l'envie d'agir.

Article 4 : de souhaiter

- que la France respecte ses engagements internationaux, en particulier en tant que membre de l'Union européenne, que notamment l'aide publique au développement soit portée à 0,7% du revenu national brut d'ici à 2015 et que cet engagement se traduise effectivement, dès la loi de finances triennale 2011-2013 ;

- que la France propose et soutienne la mise en place de sources innovantes de financement du développement additionnelles à l'aide publique au développement (taxe sur les transactions financières...) afin d'atteindre les objectifs financiers nécessaires à la réalisation des OMD ;

maintenant !

- que la communauté internationale et les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle joué par de nouveaux acteurs du développement et en particulier les collectivités territoriales en les associant aux prochains sommets internationaux sur l'aide au développement, afin que la gouvernance locale soit reconnue comme levier de démocratie et de développement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

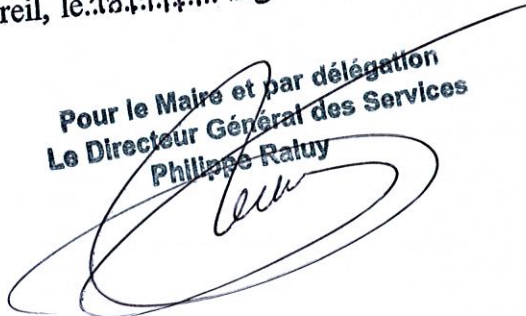
Jean-Claude VILLEMMAIN

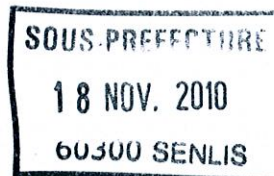

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy





C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE